



MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019 - N° 41

L'an deux mil dix-neuf, le 19 septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Denis WALLE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BAILLEUX Valérie, DENIS Bénédicte, ROSSI Nicole,

Messieurs CARRÉ Vincent, DEVISMES Grégory, GRESSIER Alain, LE PORQUIER DE VAUX Patrick, RANDON Benoît, WALLE Denis.

Pouvoirs: aucun

Absents excusés : Mesdames KOZA Géraldine, POIRIER Marie Claude, BICHBICH Mary et HEBBE Christelle,
Messieurs AVIDE Olivier et POTEAU Jean-Luc

Secrétaire de séance : Monsieur GRESSIER Alain.

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du Jour :

- ✓ Avenant à la convention avec Charlotte 3C
- ✓ Convention avec le SDESM pour adhérer à un groupement de commande de levés topographiques et de géo-détection des réseaux
- ✓ Délibération concernant la signature des marchés de travaux relatifs à la création d'une rampe d'accès à la Mairie, d'un sas et aménagement d'un parvis (lots 1 à 5)
- ✓ Délibération concernant la télésurveillance des bâtiments communaux
- ✓ Délibération intégrant les rues du lotissement des Vignes au domaine communal
- ✓ Questions diverses

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion, indique également qu'il n'a reçu aucune remarque concernant le compte-rendu de la précédente séance et que celui-ci est donc adopté à l'unanimité des conseillers présents lors de cette réunion. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites du registre, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Alain GRESSIER secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

AVENANT A LA CONVENTION AVEC CHARLOTTE 3C

Monsieur le Maire passe la parole à Vincent CARRE

Vincent CARRE rappelle aux membres du Conseil Municipal le principe de la Convention signée avec Charlotte 3C pour bénéficier de la subvention de la CAF.

Pour bénéficier de cette subvention, il convient de respecter les critères suivants pour le périscolaire :

- Un animateur pour 10 élèves en maternelle
- Un animateur pour 14 élèves en élémentaire

En outre, chaque animateur doit être titulaire du BAFA ce qui permet ainsi de proposer aux enfants des activités de qualité au lieu d'une simple garderie.

Or depuis la rentrée de septembre, ces règles sont fréquemment dépassées et cela pourrait remettre en cause le principe de la subvention.

L'an passé, cette situation s'est présentée peu souvent et Virginie comblait ce manque.

Cela n'étant pas possible cette année, Vincent CARRE s'est rapproché de Charlotte 3C pour connaître les modalités financières de la venue d'un animateur supplémentaire chaque soir de 16h30 à 19h.

Le coût, pour la commune, est évalué à 6 974 € ramené à 5 929 € avec la PSO (Prestation de Service Ordinaire).

A noter toutefois qu'un supplément de recettes est à prévoir mais qui ne couvrira que partiellement ce surcoût.

Vincent CARRE propose donc de signer l'avenant à cette convention octroyant un animateur supplémentaire jusqu'à la fin de l'année scolaire

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

CONVENTION AVEC LE SDESM POUR ADHERER A UN GROUPEMENT DE COMMANDE DE LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET DE GEO-DETECTION DES RESEAUX

Dans un but d'économies de moyens, le SDESM propose, aux communes, d'adhérer à un groupement de commande pour établir un lever topographique et une géo détection des réseaux.

Denis WALLE estime que cette possibilité pour notre commune est intéressante dans la mesure où la connaissance de nos réseaux est faible.

Il note par ailleurs qu'aucun engagement financier n'est demandé pour l'instant.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CREATION D'UNE RAMPE D'ACCES A LA MAIRIE, D'UN SAS ET AMENAGEMENT D'UN PARVIS (LOTS 1 A 5)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une rampe d'accès à la Mairie, d'un sas et aménagement du parvis.

Il précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

Il rappelle que les marchés des lots 06 (VRD) et 07 (Espaces Verts) ont été attribués antérieurement et validés par le Conseil Municipal en séance du 27 août 2019

Les lots 01 à 05 ont fait l'objet de négociations dont la procédure étant en cours au moment de

l'attribution des lots 06 et 07.

A l'issue de la procédure de négociation et à la vue du rapport d'analyse des offres, établi par B&N Architectes, architecte de l'opération, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

- Lot 01 – Maçonnerie
Entreprise Lucas à Ussy sur Marne
Montant HT de l'offre de base : 15 614,00 €
- Lot 02 - Structure bois
Entreprise Corcessin à Choisy en Brie
Montant HT de l'offre de base : 9 300,00 €
- Lot 03 –Etanchéité
Entreprise Roquigny à Soissons
Montant HT de l'offre de base : 4 635,59 €
- Lot 04 Menuiserie métallique
Entreprise Corcessin à Choisy en Brie
Montant HT de l'offre de base : 11 700,00 €
- Lot 05 Electricité
Entreprise Monfaucon à Lizy sur Ourcq
Montant HT de l'offre de base : 2 731,77 €
Montant option reprise tableau existant HT : 1 087,57 €

Pour mémoire :

- Lot 06 VRD
Entreprise BBTP Saint Souplets
Montant HT de l'offre de base : 139 604,00 €
- Lot 07 Espaces Verts
Entreprise Roussel Paysages à Mandres les Roses
Montant HT de l'offre de base : 8 527,20 €

Montant total HT de l'opération (y compris options du lot Electricité) : 193 200,13 €

Alain GRESSIER informe les membres du Conseil Municipal que le montant total de cette opération est inférieur d'environ 15 000 € par rapport au budget voté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION CONCERNANT LA TELESURVEILLANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Denis WALLE informe les membres du Conseil Municipal qu'il s'est rapproché de M BOUBEKER afin de renégocier les contrats de surveillance des locaux communaux.

Après concertation, les contrats de télésurveillance sont établis comme suit pour la période 2019-2020 :

- Atelier Municipal : 300 € HT auquel il convient d'ajouter l'acquisition unique d'une puce nécessaire à la transmission des données
- Mairie et école élémentaire : 360 € HT
- Ecole Augustin Dupré : aucun contrat tant que la centrale d'alarme n'est pas changée.

A ce titre, Grégory DEVISMES suggère de réfléchir à la possibilité de location d'une centrale

au lieu de son achat.

Denis WALLE indique que ce choix sera à faire lors de la prochaine mandature.

A noter enfin que le coût total pour ces contrats de télé surveillance est réduit de 615 € HT par rapport à celui de l'an passé.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION INTEGRANT LES RUES DU LOTISSEMENT DES VIGNES AU DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que la mise aux normes PMR des voies du lotissement des Vignes est achevée et que celles-ci ont été, par transfert de propriété autorisé par le Conseil Municipal du 20 décembre 2018 assimilées à de la voirie communale.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies, à savoir les rues du Pressoir, des Cépages et des Sarments, dans le domaine communal.

Il rappelle aussi que cette opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation déjà assurées par ces dites voies et qu'au terme de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le classement dans la voirie communale des rues sus nommées et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral aux fins notamment de les intégrer dans le linéaire permettant le calcul de la DGF.

Ainsi le nouveau linéaire des voiries communales est porté à 5 379 m (4 816 m inscrit actuellement auquel viennent s'ajouter les 563 m des rues du Pressoir, des Sarments et des Cépages)

Alain GRESSIER ajoute que le gain espéré au niveau DGF par l'intégration de ces 563 m est toutefois faible. Il l'évalue aux alentours de 150 €

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Courrier à Mme Valérie PECRESSE, Présidente de la région Ile de France

Denis WALLE informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le maire de Trilport pour signer un courrier relatif à la problématique Transports sur la ligne P

Ce courrier, signé par l'ensemble des maires concernés par cette ligne P, reprend point par point tous les dysfonctionnements constatés sur ce réseau et sollicite un rdv avec Mme Péresse

Demande de rdv avec Jean François PARIGI, député de la circonscription

Denis WALLE sollicitera un rdv, en mairie, avec le député pour notamment évoquer avec lui la problématique de la desserte de notre commune par bus

Les Conseillers Municipaux seront bien entendu les bienvenus lors de cet entretien

En l'absence d'autres questions Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 21 h 00.

DATES A RETENIR

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS INSTITUTIONNELLES

ARCEP = Autorité de **R**égulation des **C**ommunications **E**lectroniques et des **P**ostes

CGCL = Code **G**énéral des **C**ollectivités **L**ocales

CCPO = Communauté de **C**ommunes du **P**ays de l'**O**urcq

DSP = **D**élégation de **S**ervice **P**ublic

SIG = **S**ystème d'**I**nformation **G**éographique

SDESM = **S**yndicat **D**épartemental d'**É**lectrification de **S**eine-et-**M**arne

VRD = **V**oiries et **R**éseaux **D**ivers

PSO : **P**restation de **S**ervice **O**rdinaire

FISCALITÉ : *CLECT* (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)–*CVAE* (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) – *DGF* (Dotation Globale de Fonctionnement) –*FCTVA* (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) – *FDPTP* (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe) – *IFER* (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

GLOSSAIRE COMMUNAL

EMS = Espace **M**ulti-**S**ports (Rue de Tancrou « Tennis »)

MDA = **M**aison **d**es **A**ssociations (Rue de Tancrou)

SDF = Salle **d**es **F**êtes (Rue des Vignettes) dite aussi Salle Polyvalente

_____ Signatures des Conseillers présents _____